

Réunion du conseil municipal du 10 décembre 2012.

Tous les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués. Tous sont présents à l'exception de Mme DELPRAT qui a donné procuration à S. GUILLAUME, M. COLY (procuration à M. PONTHER) et B. SEINCE.

La réunion a lieu à la mairie, à 20 H. 30.

1. P-V. Réunion du 19 septembre 2012 : Il est tout d'abord donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les travaux.

- **Voirie** : Une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement pour Territoires Ruraux) sera adressée à la Préfecture pour le programme de 2013. Les conditions d'attribution ne sont pas encore définies. L'appel d'offres sera lancé dès janvier.

- **Eau** : L'enquête d'utilité publique est terminée. Le commissaire - enquêteur a donné un avis favorable. Maintenant ce dossier doit être présenté à l'Agence Régionale de Santé, l'arrêté préfectoral ne pourra pas être pris avant fin mars. Pour la conduite des Perges à Chassagne, M. Jean-Pierre VINCENT autorise la Commune à traverser ses parcelles selon le tracé le plus court. Il ne souhaite pas vendre le terrain où se trouve le château d'eau une solution juridique sera étudiée pour trouver une formule qui convienne aux deux parties pour les années à venir.

- **Assainissement** : Les bilans d'auto surveillance ont été transmis à l'Agence de l'Eau, au Conseil général, à la Direction Départementale des Territoires (Service : Police de l'Eau) et à la société SOCAMA. Une réunion doit avoir lieu pour présenter un nouveau projet.

- **Bâtiments** : M. le Maire doit rappeler la Préfecture pour la subvention de la salle polyvalente.

L'ouverture des plis concernant l'aménagement de deux logements dans la maison située à l'entrée du bourg a eu lieu le 7 décembre. Les différentes offres vont être analysées. Le total des meilleures propositions atteint un montant bien supérieur à l'estimation d'origine. Il est décidé de faire chiffrer la démolition de ce bâtiment avec aménagement d'un parking sur cet emplacement. Le conseil sera amené à prendre une décision définitive sur la solution à adopter lors de la prochaine séance.

Le **local des chasseurs** : le projet a été revu et son coût est plus raisonnable. Le total atteint tout de même 32 000€. Les travaux doivent débuter prochainement.

L'**Auberge du cheval blanc** à Spontour : M. le Maire présente le projet et la proposition d'achat de Mme MOLTEAU venant de Vendée. Elle envisage de restaurer le bâtiment afin d'y créer un bar-restaurant avec vente de produits locaux, dépôt de pain et d'aménager quatre chambres d'hôtel. Son offre d'achat s'élève à 30 000€ sous réserve du coût des travaux de restauration. Dans l'attente d'une proposition ferme et définitive le conseil est favorable à cette offre et au projet porté par Mme MOLTEAU

Le **pavillon d'accueil du centre touristique du Pont Aubert** : l'association CAP Familles envisage de modifier les pièces au rez de chaussée pour aménager une grande salle de restaurant avec vue sur le lac. Les travaux intérieurs sont financés par CAP Familles mais il est demandé à la commune de prendre en charge les huisseries extérieures et l'ouverture d'une baie vitrée. Le conseil est d'accord. Ces travaux seront réalisés pour la saison.

3 – Tarifs 2013 :

Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2013 sont fixés pour les locations de salles, chapiteaux, concessions de cimetière. Le prix du repas - enfant à la cantine sera de 1.70€.

Pour la consommation 2013, le tarif du m³ d'eau est porté à 1.00€. Les redevances pour location de compteur et taxe de raccordement seront augmentées de 1€ chacune. La redevance Assainissement est fixée à 0.60€ par m³ d'eau consommée.

4 - Intercommunalité :

La Commune doit être intégrée au sein de la communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne à partir du 1er janvier 2013. Les autres communes - membres doivent accepter cette adhésion.

M. le Maire a déjà participé à de nombreuses réunions au sujet du transfert des charges et de l'organisation. La compétence Tourisme relevant de l'Intercommunalité, le Syndicat d'Initiative sera dissous et un Point d'Information dépendant de l'office de tourisme des Gorges de la Haute Dordogne se tiendra dans le même local pendant la saison touristique.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de participer aux travaux des commissions communautaires. Certains souhaitent assister à ces réunions : M. CHALIMON et A. FREYSSAC (Administration générale et Finances), S. GUILLAUME et M. PONTHER (Voirie), J-P. PAUZE, **P. COURTEIX** (Développement économique et Tourisme), J. VERBIGUIE (Cadre de vie et Habitat), G. JUILLARD (Environnement et Aménagement de l'Espace).

Une réunion est organisée le 14 janvier avec les parents d'élèves afin d'étudier les propositions de la Communauté de communes en matière de centre de loisirs pour l'été.

La mise en place d'un symposium ayant pour thème la sculpture sur différents matériaux est proposée afin de donner une image plus culturelle à notre région qui est essentiellement axée sur la nature. Cette activité aurait lieu en juillet. Quatre communes seraient intéressées : St Hilaire Luc, St Pantaléon, Liginac et Soursac. Cette opération bénéficierait d'aides mais une participation financière sera demandée aux communes. Le conseil est favorable.

5 -Délibérations diverses :

. **Syndicat de la Diège** : Le conseil municipal décide de maintenir sa position, il est défavorable au transfert de la compétence Maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale du Syndicat de la Diège vers le Syndicat Départemental d'Electrification et demande le maintien du Syndicat avec ses diverses compétences et le maintien de son secteur d'activité sur la Haute Corrèze.

. **Voie d'accès à l'usine de l'Aigle** : Suite à plusieurs entrevues avec le service Immobilier d'E.D.F. de Brive, il convient de régulariser la situation de la voie conduisant à l'usine de l'Aigle. Cet accès était répertorié « chemin vicinal n°17 » avant la construction du barrage et empruntait l'assiette du chemin de rive longeant la Dordogne. Cette route est maintenant enclavée dans le domaine appartenant à E.D.F. Elle ne figure pas sur le tableau de classement de la voirie communale. Un document d'arpentage a été établi. M. le Maire propose de vendre le terrain correspondant à l'assiette et représentant une superficie de 71 a. 69 au prix de 200 €. Le conseil est d'accord. L'acte de vente sera établi par Maître DEPRUN-BROUSSOLLE.

. **Hôtel-restaurant « Le Soursacois »** : M. le Maire annonce que M. Daniel LAJOINIE a quitté cet établissement. A ce jour, aucun document officiel n'est parvenu en mairie. Le bail commercial doit être dénoncé conformément à la clause résolutoire dudit bail.

. **Station service** : Les cuves n'étant plus aux normes, J-P. BROUSSOLLE envisage de faire installer une nouvelle station mais l'emplacement actuel ne convient pas. Après délibération, le conseil est d'accord pour demander le déclassement du parking d'une superficie d'environ 150m² situé en face du garage en vue d'une éventuelle vente de ce parking.

. **Plan d'eau** : L'étude pour tenter de combattre les cyanobactéries a été confiée à la Société AQUAGESTION pour un montant H.T. de 2 320 €. Les prélèvements de sédiments seront effectués en mars pour analyses. Les bassins flottants sont démontés pour éviter la concentration de ces algues à proximité de la zone de baignade.

Le devis du parcours acrobatique s'élève à 75 000 €. Ce projet doit être revu.

. **Décisions modificatives** : Plusieurs virements de crédits seront nécessaires afin de réajuster les prévisions budgétaires en fonction des besoins à certains articles.

Des admissions en non-valeur (factures d'eau et participation aux frais d'énergie) sont acceptées suite au décès ou à l'insolvabilité de certains usagers.

. **Camping de la Sogne** : M. le Maire fait part d'une demande de location pour installer des tipis et des roulottes sur ce terrain, en juillet et août, par un groupe présenté par M. LE MOING de CAP Familles. Une convention serait signée pour 4 ou 5 ans. Le conseil municipal est d'accord mais souhaiterait réserver un espace pour les enfants des familles louant la salle polyvalente.

. **Camping de Spontour** : M. le Maire présente la demande de M. et Mme TANTON qui sont acquéreurs du mobil - home acquis par la Commune cette année. Le conseil est d'accord pour le céder au prix d'achat (4 000€) à cette famille de fidèles caravaniers de ce camping.

Questions diverses : - L'entrée et les dégagements du foyer communal où se trouve le cabinet des infirmières ont besoin d'être ravalés. Des devis seront demandés.

- La convention sera renouvelée avec le Centre de Gestion pour la médecine préventive des employés communaux, les visites médicales seront assurées par la Mutualité Sociale Agricole comme par le passé.

- Un projet de sentier de Grande Randonnée longeant la Dordogne de BORT à ARGENTAT est en cours d'élaboration. Les représentants de toutes les communes traversées ont été conviés à une réunion à la mairie du GROS CHASTANG.

- Une réunion a eu lieu au sujet de la passerelle himalayenne que le SIVU du Transcorrézien souhaite installer sur la Luzège, à proximité du Viaduc.

- Une subvention exceptionnelle de 300 € est votée au profit de l'Association Sportive de l'Ecole de Soursac pour les diverses activités scolaires.

- La réception pour les vœux est fixée au vendredi 11 janvier.

La séance est levée à 23 H. 30.